

Réunion ordinaire du Conseil d'établissement
Lundi le 9 décembre à 18 h 30

3 décembre 2025

Il me fait plaisir de vous inviter à assister à la première réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école des Trois-Cantons, qui aura lieu le **lundi 9 décembre, à 18 h 30**, au local d'anglais de l'école (2^e bâtisse). Voici les points qui seront traités :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2025
4. Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions extraordinaires du 29 août et 16 septembre 2025
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2025 Doc. 3.1
6. Suivi du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2025
7. Question du public
8. Étude des dossiers courants
 - a. Calendrier des réunions du CE 2025-2026 (Approbation)
 - b. Dépôt des règles de régies internes du CE 2025-2026(Approbation)
 - c. Budget de fonctionnement du CE 2025-2026 (Approbation)
 - d. Grille-matière 2025-2026 (Approbation)
 - e. Autres sujets
9. Correspondance
10. Délégué au comité de parents
11. Direction d'établissement
 - a. Repas chauds
12. Autres membres
 - a. Service de garde
 - b. Enseignants
 - c. Membre de la communauté
13. Question du public
14. Levée de la séance et prochaine réunion (à déterminer)

Sonia Desruisseaux
Directrice

(Article 64, LIP) « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »